

Pratiques sécuritaires générales

Voici quelques pratiques exemplaires qui vous aideront à protéger la confidentialité de vos renseignements personnels et financiers.

À faire



Sensibilisation :

- Tenez-vous à jour sur les tendances en matière de sécurité informatique et adoptez les pratiques recommandées.
- Sensibilisez vos enfants et vos proches aînés aux pratiques exemplaires à suivre en matière de confidentialité.



Mot de passe :

- Protégez votre NIP et vos mots de passe ; ne les écrivez nulle part.
- Choisissez des NIP et des mots de passe uniques difficiles à deviner et mémorisez-les. N'utilisez pas le même mot de passe pour accéder à divers sites ou applications mobiles.
- Trouvez des phrases secrètes qui vous aideront à mémoriser vos mots de passe.



Communication :

- Déterminez s'il est approprié de divulguer vos renseignements en clarifiant la raison pour laquelle vous devez les fournir et la façon dont ils seront utilisés.
- À moins que ce soit vous qui ayez initié la communication ou que vous soyez sûr que votre interlocuteur est digne de confiance, ne donnez jamais vos renseignements personnels au téléphone, par courriel ou en ligne.



Destruction :

- Détruisez vos cartes expirées, les offres de carte de crédit préapprouvée, ainsi que tous les documents où s'affichent vos numéros de compte ou votre signature.
- Déchiquetez les documents qui contiennent des renseignements personnels ou financiers.



Documentation matérielle :

- Protégez votre numéro d'identification fiscale et ceux de vos proches en évitant de les conserver dans votre portefeuille.
- Limitez le plus possible le nombre de cartes d'identité dans votre portefeuille (évittez par exemple d'y ranger votre NAS, vos mots de passe ou votre certificat de naissance).
- Signalez sans tarder le vol ou la perte de chèques, de cartes de crédit ou de cartes de débit.
- Avisez votre banque, votre succursale ou la police de toute activité suspecte.
- Conservez les chèques annulés, vos carnets de chèques et vos relevés de compte dans un endroit sûr ou optez pour des relevés électriques.
- Lisez et passez en revue votre courrier promptement.
- Signez vos nouvelles cartes bancaires et activez-les dès que vous en prenez possession.



Suivi :

- Effectuez un suivi méticuleux de votre dossier de crédit au moins une fois par année.
 - Passez rapidement en revue les relevés de vos comptes bancaires et cartes de crédit.
 - Passez aux relevés électroniques et activez les InfoAlertes Scotia pour faire le suivi des opérations passées à votre compte.
-

À éviter



Communication :

- Ne répondez pas aux courriels, aux messages textes ni aux appels téléphoniques non sollicités qui vous demandent vos renseignements personnels ou financiers, tels que votre numéro de carte bancaire, votre NIP, les mots de passe pour vos services bancaires ou les numéros de votre carte de crédit.



Cartes bancaires :

- Gardez toujours vos cartes bancaires bien en vue lorsque vous réglez un achat (p. ex., à la caisse ou dans un taxi).
- Ne notez jamais votre NIP (surtout pas à l'endos de votre carte bancaire).



Renseignements personnels:

- Ne transmettez jamais de renseignements confidentiels comme des numéros de compte ou des numéros d'identification fiscale par courriel.
- Ne laissez jamais sans surveillance des documents contenant des renseignements personnels, comme des relevés bancaires ou des déclarations de revenus.
- Avant de jeter des documents ou du courrier, détruisez ou déchiquetez ceux contenant des renseignements confidentiels.